

Annexe 1 - Statuts du circuit de validation dans CHORUS DT

Mission permanente	Mission occasionnelle
OM Permanent	OM Classique ou OM régularisation Classique
1 - Création	1 - Création
2 - Attente de validation VH1	2 - Attente de validation VH1
G - Attente de validation Gestionnaire	G - Attente de validation Gestionnaire
V - Validé	V - Validé
OM Personnels itinérants	T - Traité
1 - Création	EF généré par le gestionnaire
2 - Attente de validation VH1	EF Classique ou EF régularisation Classique
G - Attente de validation Gestionnaire	1 - Création / Modification de l'EF
V - Validé	2 - Attente de validation VH1
T - Traité	GC - Attente de contrôle Gestionnaire
EF généré automatiquement	GV - Attente de validation Gestionnaire
EF Personnels Itinérants	C0 - Attente de traitement CHORUS
GC - Attente de contrôle Gestionnaire	CE - En cours de traitement CHORUS
GV - Attente de validation Gestionnaire	CG - Intégré dans CHORUS
C0 - Attente de traitement CHORUS	C1 - Payé par CHORUS
CE - En cours de traitement CHORUS	
CG - Intégré dans CHORUS	
C1 - Payé par CHORUS	

Les OM Personnels itinérants sont transformés automatiquement par CHORUS DT en état de frais EF Personnels itinérants une fois validés.

La dernière validation dans CHORUS DT (par la cheffe de bureau DLG3) fait passer basculer l'EF dans CHORUS Cœur en statut : **CO – Attente de traitement CHORUS**.

Lorsque la DAF contrôle et valide les EF transmis dans CHORUS Cœur, l'EF passe en statut : **CG – intégré dans CHORUS**.

Le dernier statut correspondant à la mise en paiement par CHORUS est le statut : **C1-Payé par CHORUS**. Il s'agit de la réalisation du paiement de l'EF par la DRFIP.

Le missionné perçoit directement sur son compte bancaire le montant de l'état de frais payé dans le délai bancaire (2, 3 jours après paiement par la DRFIP).

L'engagement juridique de la dépense (EF) se fait donc dans CHORUS Cœur par le traitement de la DAF (ordonnateur).

Le paiement de la dépense (EF) est une action de la DRFIP (comptable public).

Les statuts dans CHORUS DT correspondent à la gestion de la dépense (contrôles) avant la demande de mise en paiement de l'EF par la DAF à la DRFIP.